

Remorque de travail

G R O M A G

H G K 6 F

CH 9340 05

Constructeur  
IdentificationGROMAG, Hch. Grossmann AG, Maihofstrasse 40, 6004 Lucerne  
"HGK 6 F" sur plaquette du constructeurPlaquette constr.  
Numéro du châssis  
Importateur princ.à gauche, à l'arrière latéralement sur le longeron  
à gauche, à l'arrière latéralement sur le longeron

Véhicule homologué

229

Signes fixes dans code du type

HGK 6 F

Châssis

Nombre d'essieux

1

Nombre de roues

2

Suspension

-

Direction

-

Frein de service

-

Frein d'arrêt

mécanique, expansion interne, sur les 2 roues

Carrosserie

tapis roulant

Dimensions

int.

ext.

Longueur

7720

Largeur

1950

Hauteur

1380

Porte à faux

av

av

ar

3660

Empattements

Voie

av

1720

av

4060

Distance pivot

-

axe ar

Poids

avant

arrière

total

Poids à vide

70

680

750

Charge utile ou

Poids de service

70

680

750

Poids total

Garantie fabrique

70

850

850

Dimens. pneus

6.40-13

Ply / bar

4 / 2,1

Charge

1060

pour V max

40

Vitesse maximale selon constructeur

40

Vitesse maximale selon tenue de route

40

Équipement		WBC CH 1 0133 01
Feux rouges		WBC CH 1 0133 01
Feux stop		
Clignoteurs	av	WBC CH 1 0133 01
	ar	
Catadioptres	av	I (E)
	lat.	I (E)
	ar	III (E)
Feux de gabarit	av	A (E)
	lat.	
	ar	ULO CH 1 0507 01
	ar vers l'av	A (E)
Eclairage plaque		-
Cale		180 x 120 x 120

Moteur de travail	électrique ou à essence *)	
Marque	-----	Type
Bruit	-----	at/min
Silencieux	-----	
Mesure des gaz	-----	
Déparasitage	-----	
<b>Indications pour le permis de circulation</b>		
Genre remorqué	Remorque de travail	
Marque et type	G R O M A G HGK 6 F	
FH-No CH	9340 05	
Carrosserie	tapis roulant	
Poids à vide	750	Charge utile
Poids de service	750	Poids total

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

\*) Moteur de travail: lorsque le véhicule est équipé d'un moteur à combustion, contrôler le bruit, les gaz et le déparasitage.

A noter dans le permis de circulation:

- les pare-chocs et les feux prescrits, amovibles, doivent être montés
- disque 40 km/h exigé
- panneau marqué jaune/noir, avec feu de gabarit rouge et catadioptre ainsi que signal selon OCE art. 35/4 exigés à l'arrière du véhicule
- marquage jaune/noir exigé de chaque côté du porte à faux arrière
- le tapis-roulant doit être assuré sur le châssis
- position de marche: distance anneau-essieu doit être de 4060 mm.

Lieu et date de l'homologation Lucerne, 16.9.74

Homologation fédérale des types de véhicules

40789/3